

## Charte d'engagements réciproques de la Communauté de Pratiques pour l'accompagnement aux projets vacances

La Communauté de Pratiques pour l'accompagnement aux projets vacances

La CoP propose des espaces de rencontre entre professionnel·le·s partageant la préoccupation de l'aide au départ en vacances, pour se co-développer et faire vivre l'intelligence collective concrète au service de pratiques d'accompagnement plus efficientes.

Le bon fonctionnement de la CoP repose sur un climat de confiance et de partage entre ses membres.

Aussi cette Charte d'engagements réciproques vise à établir les moyens déployés par Vacances Ouvertes pour garantir des conditions optimales de fonctionnement de cette communauté professionnelle, à soutenir l'implication des membres qui choisissent de s'y investir et à quider les postures vers une démarche collaborative de progrès.

## Les engagements de Vacances Ouvertes

Les salariées de VO sont membres de la CoP pour en soutenir l'organisation et l'animer.

Elles partagent également leurs observations, connaissances et analyses concernant l'accompagnement aux projets vacances.

Leurs présences aux rencontres CoP n'interfèrent en rien dans le traitement des projets vacances déposés chez Vacances Ouvertes.

L'équipe d'animatrices s'engage à :

- Concevoir des rencontres régulières et en faciliter l'accès :
  - > au moins une rencontre annuelle en grand groupe
  - de multiples rencontres en sous-groupe de travail, en présentiel (au moins 6 participants) et à distance par web réunion (au moins 2 participants), autour des thématiques et modalités qui conviennent le mieux aux besoins des membres
  - > mettre à disposition des outils facilitateurs (web réunion, délocalisation de réunion de travail en sousgroupe...)
- Apporter les moyens logistiques pour faciliter les rencontres et à en assurer leur bon déroulement
- Animer les rencontres dans le respect des règles du jeu et la valorisation de chaque membre
- Mettre toute leur énergie, enthousiasme et professionnalisme pour faire émerger l'intelligence collective
- Formaliser, sous forme de fiche pratique, la production de chaque rencontre et la rendre accessible à tous
- Enrichir régulièrement la base documentaire de CERVO
- Réaliser avec les membres de la CoP une co-évaluation de sa pertinence (profils des membres, fonctionnement,...) et diffuser à tous un bilan annuel des activités et productions de la CoP

## Les engagements des membres

- Participer régulièrement aux différents types de rencontres :
  - > en grand groupe : au moins une fois par an
  - > en sous-groupe de travail (en présentiel ou à distance)

- Se rendre disponible et s'organiser s'il y a déplacement<sup>1</sup>
- **Prévenir les autres membres en cas d'absence** et inviter un autre professionnel à sa place (ne pas laisser une place vide !)
- Contribuer directement aux échanges et ressources déposées sur CERVO (partage d'outils issus de sa propre pratique et de supports construits au sein de la CoP)
- Témoigner de l'utilisation des outils trouvés et des éventuelles évolutions apportées (par exemple, via la fonction « Commentaire » sur CERVO)
- Valoriser l'origine CoP des productions utilisées afin à la fois de témoigner l'intérêt direct de ce collectif voire de donner envie à d'éventuels nouveaux membres
- **Solliciter le reste du groupe** en cas de besoin : pour recevoir il faut demander, et garder en veille, dans son quotidien, qu'il existe la CoP!
- Partager des informations, apporter ses expériences et bonnes pratiques
- Adhérer annuellement à Vacances Ouvertes<sup>2</sup>
- Incarner les valeurs et postures de la CoP :

Écoute, Bienveillance, Ouverture, Curiosité Convivialité

Volontariat – Assiduité - Continuité

Implication
Co-responsabilité

Partage - « Pour recevoir, il faut demander. Pour recevoir, il faut donner »

Egalité entre les membres Respect

Confidentialité – Discrétion - Ne pas nuire

Pas de bluff, pas de fausse pudeur Humilité, autocritique, remise en question

Pas de promotion commerciale

## Actualisation de la Charte

Chaque année, la charte d'engagements de la CoP est soumise à suggestion d'actualisation par les membres de la CoP.

NOM - Prénom du membre de la CoP

Signature

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Vacances Ouvertes ne prend pas en charge les frais associés.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour les professionnel.le.s dont la structure n'est pas adhérente à VO, une adhésion individuelle de 30€ (par an) est demandée. Pour une fédération, montant à convenir selon le nombre de structures.